

Evacuation

Lorsque les eaux usées traitées ne peuvent pas s'infiltrer dans le sol sous le dispositif de traitement on utilise un dispositif de traitement drainé (filtre à sable vertical drainé ou filtre à sable horizontal drainé).

Dans ce cas, les eaux épurées sont :

- ✓ *Ré-infiltrées dans le sous sol : une dérogation préfectorale est nécessaire*

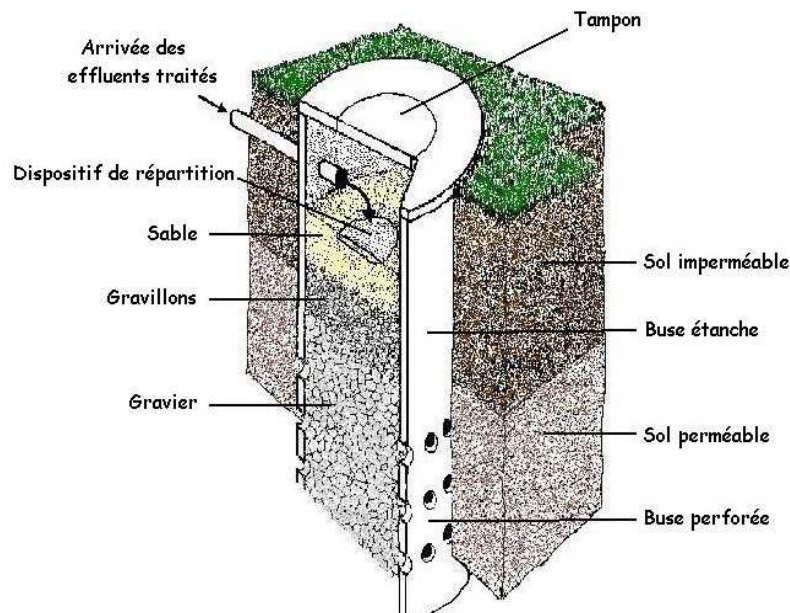
La ré-infiltration des eaux traitées est à privilégier dès que cela est possible.

→ Puits d'infiltration :

La technique du puits d'infiltration est utilisée lorsqu'une couche de sol imperméable empêche l'évacuation de l'eau traitée.

Le puits d'infiltration permet à l'eau traitée de traverser la couche imperméable et de se disperser ensuite dans le sous-sol perméable.

Schéma :



→ Les filtres plantés :



Filtre planté de roseaux



Filtre planté de bambou

Les racines souterraines des plantes assurent une **infiltration** des eaux.
De plus l'**absorption** des plantes et l'**évaporation des eaux traitées** permettent
une bonne élimination.

✓ *Evacuées vers le milieu hydraulique superficiel : l'accord écrit du propriétaire du lieu de rejet est nécessaire*

Les rejets vers le milieu hydraulique superficiel doivent demeurer **exceptionnels**.
L'infiltration des eaux traitées sera donc toujours à privilégier.



Cours d'eau



Fossé



Réseau pluvial